

A corriger

COOPERATION MAROCO-AFRICAIN

PROPOSITIONS D'ACTION POUR 1989-90-91

Le XVème Sommet des Chefs d'Etats de FRANCE et d'AFRIQUE, de par son succès éclatant, est venu confirmer la solidité des liens d'amitié, de solidarité et de coopération que le Maroc a pu nouer tout au long de son histoire avec les différentes composantes de la communauté Africaine.

Le niveau, la qualité de participation et l'esprit dans lequel se sont déroulés les travaux de cette rencontre historique, témoignent de la haute estime et du haut prestige dont jouit SA MAJESTE LE ROI, et soulignent la place de choix qu'occupe le Maroc auprès de la quasitotalité des pays africains.

Le rôle de premier plan joué par le Maroc et les sacrifices qu'il avait consentis pour la libération de l'Afrique, sa solidarité jamais prise à défaut dans le processus de construction et de défense des Etats naissants d'Afrique, la sagesse de sa démarche chaque fois que l'Afrique se trouvait confrontée aux défis du destin, se voient ainsi largement confortés. C'est dire l'importance des tâches et les responsabilités qu'il peut assumer ~~exceptionnellement en 1989~~ vis à vis de l'Afrique à l'échelon bilatéral et international, ~~du fait d'ailleurs~~ ^{Année de sa présidence du 45^o Sommet France Afrique -} ~~des relations privilégiées que la plupart des Etats Africains au Sud du Sahara souhaitent entretenir avec lui.)~~

Le Maroc dispose aujourd'hui, outre ses atouts historiques économiques, culturels, religieux etc, d'un capital extraordinaire de sympathie qu'il se doit de fructifier dans les meilleures conditions et les plus brefs délais, d'autant plus que ce regain d'intérêt pour notre pays coïncide avec une baisse sensible de l'influence algérienne sur le continent africain et dans le monde.

Par ailleurs, pour un grand nombre de pays africains ^{au Sud du Sahara qui} ~~et pour les~~ ^{Souhaitent entretenir des relations privilégiées avec notre pays, et pour les} organisations internationales qui appuient et financent leurs nouveaux programmes d'ajustement structurel, le Maroc est perçu comme un des rares pays de l'Afrique ayant initié dès son indépendance, un schéma socio-économique pluraliste et libéral présentant donc le modèle adéquat pour développer des expériences les mieux adaptées aux nouvelles orientations prises par ces pays.

La conjoncture est donc éminemment favorable pour que notre pays puisse concrétiser au ^{des prochaines années et en particulier durant} cours de l'année 1989, un certain nombre d'objectifs dans sa coopération avec l'Afrique, au triple plan politique, culturel et économique.

A - SUR LE PLAN POLITIQUE :

Le Maroc ^{doit viser à} ~~peut escompter~~ obtenir ^{dès} en 1989 ~~au moins~~ la neutralité d'une dizaine de pays ~~africains~~ parmi ceux qui ont voté en 1988 la résolution algérienne au Nations-Unies, ^{prolongement et} accentuant ainsi le processus de retournement de position qui a pris forme cette année au sein de la Communauté africaine.

Pour ce faire, trois types d'actions peuvent être initiés ou renforcés :

X 2) Intensification des visites et des contacts à l'échelon bilatéral, sous régional et international avec le maximum de responsables africains et à tous les niveaux de décision. Dans ce cadre, l'envoi de missions marocaines de contact, de prospection et d'explications auprès d'un certain nombre de pays africains, déjà entamé avec succès ces dernières années, peut être étendu à l'ensemble des pays au sud du Sahara d'une manière systématique et peut intervenir à des périodes plus rapprochées, de telle sorte que des délégations marocaines soient amenées à sillonner l'Afrique pratiquement sans relâche (c/p programme de missions, de visites et de réunions des commissions mixtes pour 1989 donné en annexe) -

X 1) le renforcement de notre représentation diplomatique, par l'ouverture de nouvelles ambassades et l'accréditation des ambassadeurs de Sa Majesté Le Roi en Afrique auprès d'autres pays africains. Ce redéploiement diplomatique, viserait donc la généralisation des relations diplomatiques à l'ensemble des pays d'Afrique au Sud du Sahara, sans exclusive aucune, excepté évidemment avec l'Afrique du Sud.

X Le Maroc, bien que représenté déjà dans 22 pays africains, dont 18 au Sud du Sahara, ne peut que gagner à renforcer et à élargir sa présence diplomatique à l'ensemble des pays du continent.

de notre représentation diplomatique, il n'en est pas de même pour l'Afrique de l'est et du sud. Si l'Afrique de l'ouest est pratiquement convertie au niveau de notre représentation diplomatique, il est donc programmé pour l'année 1989 l'est et du sud généralement anglophones.

Les scénarios suivants peuvent être envisagés

Pour remédier à ce déséquilibre, il est programmé

l'ouverture ^{en 1989} ~~en 1989~~ de sept ambassades: au Togo, en Zambie, au Zimbabwe, au Mozambique, en Tanzanie, en Somalie, ^{et au Togo} et en Ethiopie ^{et au Togo} et accréditation des ambassadeurs de Sa Majesté le Roi ^{au} : (et au Togo, ainsi que l')

deja fait

- ~~Sénégal auprès de la Gambie et du Cap-Vert~~
- Guinée auprès de la Guinée Bissao
- Libéria auprès de la Sierra Leone
- Côte d'Ivoire auprès du Bourkina Fasso
- Zaire auprès du Congo, du Rwanda et du Burundi
- Nigéria auprès du Ghana
- Togo auprès du Bénin
- Zambie auprès du Malawi
- Mozambique auprès de l'Ile Maurice et de Madagascar
- Kenya auprès de l'Ouganda et des Seychelles.
- Tanzanie , auprès de l'Ile Comores *avec perspectives d'ouverture d'une antenne en 1990*
- Zimbabwe auprès du Lesotho et du Swaziland.
- Somalie auprès de Djibouti
- Angola auprès de la Namibie *(dès la proclamation de l'indépendance de ce pays prévue en principe pour 1989)*

2'
 Cette proposition d'ouverture de six ambassades déséquilibre constaté dans notre représentation diplomatique sous-régionale et linguistique, *assurant la présence du Maroc* en privilégiant les pays de l'est de l'Afrique et en particulier les anglophones parmi eux.

Dans une deuxième phase et pour compléter le redéploiement diplomatique, il ~~est proposé~~ *serait souhaitable* que notre pays envisage *d'antennes* l'ouverture de ~~sept~~ *deux* ambassades: ~~en 1989~~ *1991* auprès du Tchad, du Bournina-Fasso, ~~du Bénin, de la Zambie, de la Tanzanie et de l'Ethiopie.~~ *au Bénin et de deux autres en 1990 et au Congo, au Ghana et au Ile Comores en 1991 par exemple* Cette hypothèse par contre vise certains cas particuliers qu'il conviendrait peut être d'approcher en priorité.

c) Ouverture de moins d'ambassades en 1989, mais octroi de beaucoup plus de moyens financiers au niveau central et local pour la concrétisation d'un grand nombre d'actions avec la plupart des pays africains.

2) Intensification - *(voir page 3)*
~~page 4~~

À la fin de ce programme triennal le Maroc
sera disposera de 35 ambassades couvrant l'ensemble
du continent, ~~constituant ainsi une repère~~ Il ne semble pas
nécessaire de prévoir d'autres extensions à moyen terme -
Il est recommandé que ~~dans tous les cas de figure~~ les nouvelles

ambassades ainsi que celles déjà installées, soient dotées de ~~tous les~~
moyens d'actions nécessaires à l'aboutissement de leurs missions dans le
cadre d'une loi cadre appropriée à leurs situation particulière,
privilégiant beaucoup plus ~~le budget de réalisation~~ ^{les crédits alloués aux actions de coop. et de} par rapport à celui
~~du fonctionnement (encadrement humain allégé mais performant etc.)~~

~~les crédits alloués aux actions de coopération et d'assistance -~~

2) page 3

3) Initiation et réalisation à brèves échéances d'un programme d'actions
de coopération touchant les différents aspects économique, technique,
culturels, religieux, militaires etc....

B- SUR LE PLAN CULTUREL ET RELIGIEUX

C- SUR LE PLAN MILITAIRE

D- SUR LE PLAN ECONOMIQUE ET technique

Le programme d'actions pour 1989 consisterait à :

- entamer la réalisation des différents projets de coopération déjà étudiés par nos experts, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, de la PME, des mines et des Finances.
- initier l'étude de nouveaux projets avec d'autres pays qui en expriment le souhait (suite aux missions de contacts par exemple).

La réalisation de ces projets suppose l'affectation au préalable des fonds nécessaires (de l'ordre de dix millions de dolars par exemple) auprès de l'Agence de Coopération Internationale ou au sein d'un fonds spécial et la mise en place des structures d'intervention déjà étudiées ou en cours de lancement :

- création d'une société de promotion agricole en Afrique, opération ^{qui} vient d'être agréée ~~en~~ cours d'agrément par le Ministère des Finances. Sa mise en place dans les prochains semaines permettra le lancement des projets déjà agricoles déjà étudiés (cas du LIBERIA, DU TCHAD, DU MALI, DU SIERRA LEONE par ex) et la prospection

tion de
nom
veant
projets
avec
d'autres
pays
qui
en ont
formulé
la de
mande

création d'une société de prospection et d'exploitation minière en Afrique, ~~en cours de constitution~~ ^{déjà constituée}. Cette société entamera en 1989, les études de prospection et d'exploitation de la concession or/diamant déjà signée avec la Guinée et ~~envisagera~~ envisagera de nouveaux projets -

- création d'une société de promotion commerciale en Afrique, (au stade de projet).

Création des banques mixtes déjà programmées ou en cours d'études. (cas de la RCA, de la Guinée, Equatoriale, de la Guinée, du...etc)

- Ouverture de lignes de crédits auprès de certains pays en particulier pour favoriser le financement de nos exportations (proposition détaillée déjà formulée auparavant mais restée sans suite au niveau du Ministère des Finances).

- Réalisation de programmes bilatéraux de coopération, essentiellement dans les domaines de l'agriculture et de la Petite et Moyenne Entreprises, en faisant appel au financement partiel des organisations internationales, régionales ou non gouvernementales (cas du PNUD, de la FAO, de l'ONUDI, de la Banque Islamique, et des Fonds Arabes par ex).

- Octroi de dons aux pays qui en formulent la demande (denrées alimentaires, conserves de poissons, produits pharmaceutiques etc)

Ces différentes actions

La note sur la coopération maroco-africaine élaborée dans le cadre de la préparation du 15ème Sommet France-Afrique (donnée en annexe) explicite ces différentes actions et indique, pays par pays, de nouvelles propositions d'actions à entreprendre ou susceptibles de l'être.

~~Para Graph (Tableau en Annexe / Pays / Année~~

Dans le cadre de ces propositions il ya lieu de noter les principales rencontres déjà programmées au titre de l'année 1989 :

- 1ère Session de la Commission Mixte avec l'Angola et signature probable des accords en cours de finalisation en matière de transport et de coopération culturelle.
- Conclusion d'un accord visant la création d'une Commission Mixte avec le Burkina Fasso (en principe à OUGADOUGOU dans les prochaines semaines). Un projet d'accord de coopération économique, technique culturelle est déjà lancé.
- 1ère Session de la Commission Mixte avec le Mali (prévue à Bamako au cours des prochaines semaines).
- 6ème Session de la Commission Mixte avec le Zaïre (programmée pour Janvier 1989 à Kinshassa).

Par ailleurs, la tenue d'autres sessions de Commissions Mixtes peut intervenir au courant de l'année 1989 avec d'autres pays africains :

- Côte d'Ivoire (dernière session 1980 à Abidjan).
- Niger (dernière session à Fès en 1982).
- Iles Comores (dernière session à Moroni fin 1984).
- Gabon (dernière session à Libreville en 1984).
- Guinée Equatoriale (dernière session à Rabat en Mai 1986).
- République Centrafricaine (dernière session à Bangui en 1986).
- Sénégal (dernière session à Dakar en 1987).
- Soudan (une Grande Commission Mixte a été crée en Mars 1988).
- Libéria (aucune réunion jusqu'à présent)

Ces différents actans de coopération économique se rapportent essentiellement à la mise en place de structures d'actans à même de favoriser et de développer l'intervention effective du Secteur privé marocain, au côté de celle des pouvoirs publics.

La tenue de ces Commissions Mixtes peut être précédée ou remplacée dans le cas de certains pays par l'envoi de missions Affaires Etrangères et Coopération.

Par ailleurs, les premières Missions de prospections et de contacts peuvent intervenir avec les pays suivant :

- Burkina Fasso, Bénin, Seychelles, Tanzanie, Zambie, Rouanda, Mozambique, Iles Maurices, Guinée Bissao, Togo, Sao-Tomé et Principé, Congo, Tchad, etc...

Les sociétés de promotion prescrites (agricole, minière, commerciale, ~~bancaire~~) la création de banques mixtes en Afrique et l'ouverture de lignes de crédit pour faciliter la pénétration de nos produits et services ~~en~~ dans auprès de la plupart des pays africains au Sud du Sahara, constitueront ~~un~~ les principaux éléments d'intervention ~~qui nous ont fait défaut jusqu'à présent~~ susceptibles de canaliser et de concrétiser le transfert ~~adap~~ de notre savoir, de notre expérience tant souhaité par ~~nos~~ ces pays -

COOPERATION ECONOMIQUE AVEC LES PAYS ARABES
ET AFRICAINSA- PAYS ARABESPrincipaux dossiers en cours. Prochaines réunions bilatérales

- 1/- Préparation de la 2^e session de la Grande Commission mixte avec l'Egypte, à niveau des premiers ministres.
(Programmes pour février 1989 à Rabat) les dossiers à l'étude dans ce cadre sont :
- Projet de création d'une société mixte d'investissement.
 - Projets d'accord de coopération dans les domaines maritimes et du transport routier.
 - Projet d'accord de non double imposition.
- 2/- Réunion du Comité Mixte maroco-algérien sous la co-présidence des ministres des affaires étrangères (en principe à Rabat, dans les prochaines mois). Cette réunion a été déjà préparée en octobre dernier par deux sous-commissions mixtes et devait se tenir après la dernière conférence Maghrébine de Rabat.
- 3/- Réunion probable de la session de la Grande Commission Mixte avec la Tunisie, au niveau des ministres des affaires étrangères (programmée pour 1989 à TUNIS)
- Réunion de la Commission économique mixte avec l'Irak à Bagdad programmée pour la 2^e semestre 1989.
 - Réunion de la Grande Commission Mixte avec l'Arabie Saoudite (programmée en 1989 à Rabat)
 - Réunion de la Commission Mixte Commerciale avec la Jordanie (programmée pour la 2^e quinzaine de Janvier 1989 à Amman)
 - Visite du ministre soudanais de l'industrie au Maroc prévue pour la 2^e quinzaine de janvier 1989.